

MAIRIE de CARS

-----  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
-----

Par arrêté en date du 01 juin 2021, Monsieur le Maire de CARS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion du chemin rural n°2, sis au lieu-dit CHAI NEUF.

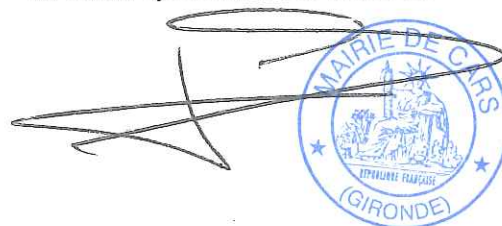
L'enquête publique aura une durée de 15 jours :  
**du lundi 21 juin 2021 à 0 heures au lundi 05 juillet 2021 à 24 heures inclus.**

Le dossier sera disponible en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels et publié sur le site internet de la commune : <http://www.cars33.fr>

Les observations pourront être adressées par écrit à la mairie de CARS, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, ou via l'adresse mail dédiée : [enquete.chai.neuf@gmail.com](mailto:enquete.chai.neuf@gmail.com)

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie :  
**le mardi 22 juin de 9h à 11h**  
**et le vendredi 02 juillet de 14h à 16h.**

*Le Maire, Xavier ZORRILLA*



# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE DE CARS

\*\*\*\*

## Arrêté prescrivant l'ouverture d'une Enquête Publique Pour l'aliénation d'une portion du chemin rural n° 2 à « CHAI NEUF »

Le Maire de CARS,

Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L.161-10, L.161-10-1, et R.161-25 à R.161-27,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L.134-1 et L.134-2 et les articles R.134-3 à R.134-32,

Vu le décret n°2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'Enquête Publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux,

Vu le décret n°2016-308 du 17 mars 2016 relatif à la réutilisation des informations publiques et modifiant le code des relations entre le public et l'administration,

Vu la délibération n° 29102020-07 du conseil municipal, en date du 29 octobre 2020 constatant la désaffectation d'une portion de ce chemin rural et autorisant le lancement de l'enquête publique concernant la cession de cette portion de ce chemin rural ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire Enquêteur pour l'année en cours ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique comprenant le dossier du projet de cession d'une portion d'un chemin rural ;

### ARRÊTÉ

#### Article 1 : Objet et date de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de cession d'une portion du chemin rural N°2 au lieu-dit CHAI NEUF du lundi 21 juin 2021 à 0h00 au lundi 5 juillet 2021 à 24h00 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

#### Article 2 : Désignation du Commissaire Enquêteur

Monsieur CHARLES Jean-Pierre, ingénieur EDF retraité, demeurant 8 rue Yves Delor- 33390 BLAYE, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie de CARS :

- Le mardi 22 juin de 9h à 11h
- Le vendredi 02 juillet de 14h à 16h

### Article 3 : Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier d'Enquête Publique comprend le dossier d'aliénation, une notice explicative, des plans de situation, un extrait cadastral, un plan de cession, les délibérations lançant l'Enquête Publique et nommant le Commissaire Enquêteur et l'arrêté du maire.

### Article 4 : Observations du public

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de CARS :

- ✓ Le lundi et le mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- ✓ Le mercredi et le jeudi de 8h30 à 12h00
- ✓ Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Ils seront mis à disposition pendant la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront par ailleurs être communiquées oralement ou par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'occasion de ses permanences.

Elles pourront également être reçues :

- ✓ - par mail à l'adresse dédiée : [enquete.chai.neuf@gmail.com](mailto:enquete.chai.neuf@gmail.com)
- ✓ par voie postale, au plus tard le lundi 05 juillet 2021, à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention : « *ne pas ouvrir* ») :  
« A l'attention de Monsieur CHARLES JP, Commissaire Enquêteur  
Mairie de CARS – 1, Le Bourg – 33390 CARS »

Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur le site de la mairie <http://www.cars33.fr> dans l'onglet « Enquête publique ».

### Article 5 : Publicité de l'enquête

Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux de la mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet arrêté sera également affiché aux deux extrémités du tronçon du chemin rural faisant l'objet du projet d'aliénation.

L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du Maire à l'issue de l'Enquête Publique.

En outre, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'Enquête, Monsieur le Maire de CARS fera publier un avis au public dans deux journaux diffusés dans le département, le Sud-Ouest et la Haute Gironde.

### Article 6 : Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai d'Enquête, le Registre d'Enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur.

Dès réception du Registre et des documents annexés, le Commissaire Enquêteur rencontrera, sous moins de huit jours, le Maire de CARS et lui communiquera le Procès-Verbal de synthèse des observations du public.

Le Maire produira ses observations éventuelles Dans un délai de deux semaines dans un mémoire en réponse.



Envoyé en préfecture le 02/06/2021

Reçu en préfecture le 02/06/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213301005-20210601-ARRETECHANEUF-AR

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le Commissaire Enquêteur transmettra au Maire de la commune le dossier de l'Enquête accompagné du Registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée à la mairie de la commune de CARS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'Enquête.

**Article 7 : Décision intervenant au terme de l'enquête**

Après remise du rapport et des conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal délibérera. Cette délibération sera ensuite transmise à Monsieur le Préfet pour approbation dans le délai de deux mois prévu par la loi.



\*\*\*\*\*

*Le Maire :*

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de son affichage*

Fait à CARS, le 01 juin 2021

Le Maire,  
Xavier ZORRILLA



JPC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS**

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213301005-20210325-2503202106-DE

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars  
Le Conseil Municipal de la commune de CARS,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la  
mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier  
ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 19/03/21  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14  
Dont 0 pouvoir  
Vote : Pour : 14  
Contre : 0

**PRESENTS (14) :** Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Virginie FREDAGUE, Beatrice RUIZ, Nicole DELAUGE, Laure BOUCAUD, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA, Nicolas CARREAU, Matthieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Philippe SEVIN, Jérôme DURAND, André GIRAUD.

**ABSENTE EXCUSEE (1) :** Mme Caroline LE THOËR

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Nicole DELAUGE

N°25032021 06

**OBJET :** Désignation de l'enquêteur public pour la cession de Chai Neuf

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aliénation d'une partie d'un chemin rural à Chai Neuf, il est nécessaire de choisir un enquêteur public pris sur la liste déposée au tribunal d'Instance.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer Mr CHARLES Jean Pierre comme enquêteur public pour la commune de CARS pour ce dossier d'aliénation de cette partie du chemin rural à Chai Neuf.

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Xavier ZORRILLA.



*(Handwritten signature)*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire au foyer rural,  
sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2020  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
Dont 1 pouvoir  
Vote : Pour : 13  
Contre : 0

**PRESENTS (12) :** Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Virginie FREDAGUE, Beatrice RUIZ, Nicole DELAUGE, Laure BOUCAUD, Régine BERTHAULT, Mrs Xavier ZORRILLA, Matthieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Philippe SEVIN, Jérôme DURAND

**ABSENTS EXCUSES (3) :** Mme Caroline LE THOËR, Mr André GIRAUD, Mr Nicolas CARREAU

**POUVOIR (1) :** de Mr André GIRAUD à Mme Beatrice RUIZ

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Virginie FREDAGUE

N° 29102020-07

**OBJET :** LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CESSION D'UNE PARTIE  
DU CHEMIN RURAL N°2

Vu le Code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Considérant qu'une portion du chemin rural n°2 sépare la propriété de Monsieur MOSNIER et Madame ALARIC.

Considérant que cette portion de chemin n'est plus entretenue pas la commune depuis de nombreuses années et que ce sont Monsieur MOSNIER et Madame ALARIC qui l'entretiennent régulièrement.

Considérant que d'autres entrées du même chemin rural permettent l'accès à toutes les parcelles riveraines.

Considérant que cette portion de chemin n'est utilisée que par ces deux propriétaires et de ce fait n'est plus utilisée par le public.



Considérant l'offre faite par Madame ALARIC et Monsieur  
portion dudit chemin,

Compte tenu de la désaffectation de cette portion du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

### **Le conseil municipal**

Après en avoir délibéré,

*Constate* la désaffectation d'une portion du chemin rural n°2

*Décide* de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

*Demande* à Monsieur le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.  
Le Maire,  
Xavier ZORRILLA.



ANNONCE SUD OUEST DU vendredi 4 juin 2021

## Mairie de Cars

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 1<sup>er</sup> juin 2021, M. le maire de Cars a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'une portion de chemin rural n°2, sis au lieu dit Chai Neuf.

L'enquête publique aura une durée de 15 jours : du lundi 21 juin 2021 à 0 heure au lundi 5 juillet 2021 à 24 heures inclus.

Le dossier sera disponible en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels et publié sur le site internet de la commune : <http://www.cars.33.fr>

Les observations pourront être adressées par écrit à la mairie de Cars, à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur, ou via l'adresse mail dédiées : [enquete.chai.neuf@gmail.com](mailto:enquete.chai.neuf@gmail.com)

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie : le mardi 22 juin de 9 h à 11 h et le vendredi 2 juillet de 14 h à 16 h.

*Le Maire,  
Xavier ZORRILLA.*

JDC



Haute Gironde  
Vendredi 4 juin 2021



# Announces Haute Gironde

## Announces légales

**Etude de Maître Olivier Sananes commissaire-priseur**  
Hôtel des Ventes, 2 & 3, quai de l'Isle - 33500 Libourne  
Tel. 05 57 51 29 80 / Fax 05 57 25 10 55  
[www.infoventesheres.com](http://www.infoventesheres.com)

**Mardi 8 juin 2021 à 10 h sur place, après liquidation judiciaire, 51, avenue Georges-Pompidou, 33600 Libourne :** Renault TRAFFIC du 08/05/11, 60 7 CV. Renault MASTER de 8 CV. Fiat DOBLO du 30/07/17, 60 5 CV. Renault KANGOO du 08/12/11, 60 5 CV. Peugeot PARTNER du 05/11/01, 60 7 CV. Land Rover FREELANDER du 13/04/01, 60 29 CV. Fiat SCUDO du 11/05/11, 60 5 CV. Renault KANGOO du 21/02/07, 60 8 CV. du 08/11/05, 60 8 CV. Renault MASCOTT du 17/01/06, 60 10 CV. Renault MASTER scie à onglet, Missouas, scie circulaire, perforateur. Expo de 9 h à 10 h. Préinscriptions obligatoires à l'étude, au 05 57 51 29 80. Envoi immédiat sous la responsabilité des sous acquéreurs. Respect des préconisations sanitaires. Photos sur [moniteurlive.com](http://moniteurlive.com)



Communauté de communes Latitude Nord Gironde

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Cavignac

Par arrêté n°2021/001 en date du 3 juin 2021 le Président de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde a prescrit l'ouverture de l'enquête publique concernant l'élaboration du PLU de Cavignac.

L'enquête se déroulera du 21 juin 2021, 08h30 au 22 juillet 2021, 18h, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, 2 rue de la Ganne, Saint-Savin.

Le dossier pourra être consulté :  
- Sur les sites internet suivants : <https://www.latitude-nord-gironde.fr> ou <https://www.cavz-gnac.fr>

- Sur support papier, au siège de l'enquête et à la Mairie de Cavignac, 61 avenue de Paris, Mairie de Cavignac, du lundi au vendredi, de 9h à 17h, à partir de :

### Mairie de CARS

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 01 juin 2021, Monsieur le Maire de CARS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'élaboration d'une portion du chemin rural n°2, sis au lieu-dit CHAI NEUF. L'enquête publique aura une durée de 16 jours :

du lundi 21 juin 2021 à 0 heures au lundi 05 juillet 2021 à 24 heures inclus.

Le dossier sera disponible en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels et publiés sur le site internet de la commune : <http://www.cars33.fr>

Les observations pourront être adressées par écrit à la mairie de CARS, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, ou via l'adresse mail dédiée :

[enquete.chai.neuf@gmail.com](mailto:enquete.chai.neuf@gmail.com)

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie :

le mardi 22 juin de 9h à 11h et le vendredi 02 juillet de 14h à 16h.

Le Maire, Xavier ZORRILLA

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26 mai 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : société à responsabilité limitée ;  
DENOMINATION : DOMAINE DE FUMA-DELLE ;

CAPITAL SOCIAL : 1 000 euros ;

SIÈGE : 11, route du Port à Soussans (33460) ;

OBJET : l'exploitation du domaine situé 11,



81 rue Hoche  
33200 BORDEAUX

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte sous seing privé en date du 28/05/2021 de la société « MCHQ 2 », SAS au capital de 1.000 € divisé en 100 actions de 10 € chacune, entièrement souscrites et intégrées par acte sous seing privé en date du 28/05/2021 à la société IZON. Siège social 28 Route de la Landotte - 33450 IZON. Objet : la location et la gestion de tous biens immobiliers et plus particulièrement la location en meublé, l'acquisition d'immeuble et terrains ainsi que la propriété, l'exploitation et la disposition de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la gestion et l'administration, notamment par mise en location ou vente, de tous immeubles ou droits immobiliers, ainsi que l'embauche, la réparation, l'aménagement et l'édification de toutes constructions. Présidente : Mme Florence CHAUVEAU née le 24/04/1962 demeurant à IZON (33450), 28 Route de la Landotte. Cession : La cession ou la transmission de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers y compris un conjoint, un ascendant ou un descendant d'un associé ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. RCS LIBOURNE.

Pour avis  
Le Président



81 rue Hoche  
33200 BORDEAUX

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BORDEAUX du 4 mai 2021, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de BORDEAUX le 27 mai 2021 dossier 2021 00021103, référence 3304P81 2021 A 06079, Madams Michelle BISBEAU GARCIE, demeurant 32 Rue Thiers, 33500 Libourne, Madame Cécile CALMETTE, demeurant 21 Allée de la Bellefeuille, 92100 Boucigne Billancourt, et, Monsieur Nicolas CALMETTE, demeurant 18 bis Cours Jourru Aubert, 33200 Bordeaux, ont vendu à la société TASTET LAWTON, société par actions simplifiée au capital de 1.015.650 euros, dont le siège social est situé 60 Quai des Chartrons, 33300 Bordeaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 451 355 033, la clientèle attachée au fonds de commerce de courtage en vins, spiritueux et liqueurs sis et exploité 32 rue Thiers, 33500 LIBOURNE par Monsieur Michel CALMETTE lequel était immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de LIBOURNE sous le numéro 569 840 181. Le transfert de propriété est entré en jouissance et a été consenti et accepté moyennant un prix de 170 000 euros. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à l'adresse suivante pour leur validité : Madame Michelle BISBEAU GARCIE - 32 rue Thiers - 33500 LIBOURNE et pour la correspondance à l'adresse suivante : LEXCO, 81 rue Hoche - 33200 BORDEAUX. Les oppositions de- vront être formées dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales.

Pour avis











## NOTICE

La portion du chemin rural N° 2 de CHAI NEUF qui sépare la propriété de Monsieur MOSNIER et Madame ALARIC est exclusivement utilisée par ces propriétaires. En effet le chemin passe à une vingtaine de mètres de leur habitation donc peu propice au passage d'usager autres que Monsieur MOSNIER et Madame ALARIC. Il faut noter que cette portion du chemin rural N° 2 n'offre aucun intérêt puisque l'accès à l'ensemble des parcelles environnantes est assuré par plusieurs autres chemins.

Cette portion de chemin n'est plus entretenue pas la commune depuis de nombreuses années, ce sont Monsieur MOSNIER et Madame ALARIC qui l'entretiennent régulièrement.

Madame ALARIC et Monsieur MOSNIER ont proposé d'acquérir la portion dudit chemin par courrier à la mairie et compte tenu de la désaffectation de cette portion du chemin rural N°2, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.



Dans sa session ordinaire du 29 octobre 2020, le Conseil Municipal de CARS, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA décide de donner une suite favorable à cette requête et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer la procédure.

\*\*\*\*\*

Département :  
GIRONDE

Commune :  
CARS

Section : A  
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 16/06/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC DE GIRONDE-BRANCHE  
LIBOURNE  
RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201  
33505  
33505 LIBOURNE  
tél. 05.57.25.44.57 -fax  
ptgc.330.bordeaux@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Titre (max. 40 caractères)	Echelle	Date
Cars, Saint-Martin-Lacaussade, Saint-Paul	1/2000	10/06/2021



WGS84 / Pseudo Mercator 40m

JAC



Cession CHAI NEUF	Echelle	Date
Cars, Saint-Martin-Lacaussade, Saint-Paul	1/2000	10/06/2021





Cession CHAI NEUF	Echelle	Date
Cars, Saint-Martin-Lacaussade	1/800	10/06/2021



102